
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 14 septembre 2021

Validation des comptes rendus des 9, 23 mars et 13 avril.

Urbanisme

- DP WAUQUIER Arnaud, 310 route de Curseille, construction abri jardin. Avis favorable.
- DP WAUQUIER Arnaud, 310 route de Curseille, construction d'un carport. Avis favorable.
- PC GROS Olivier, 543 route de Chez Barret, construction d'un abri bois et abri véhicule. Avis favorable.
- PC ISSARTEL Fabien, 165 impasse de Floret, agrandissement de la maison. Avis favorable.

Travaux sans autorisation : Maison Guislain, Les Vorziers, une clôture a été posée sans demande d'autorisation. Faire un relevé de l'état des lieux entre la voie communale et la propriété. Devis géomètre validé : 1400 €.

Le conseil municipal valide la modification n°4 du PLU de la commune de Boège.

« Parking » garage Tim'on : ce terrain appartient à la communauté de communes. Réfléchir et prendre une décision pour la destination future de cet emplacement. Aménagement en parking ou en espace vert ?

Exonérations diverses

Taxe foncière sur les propriétés bâties : possibilité d'exonérer la taxe foncière sur les nouvelles propriétés bâties pendant 1 an ou 2 ans. Le conseil municipal vote l'exonération pour 1 an avec 9 voix pour, 1 abstention, 2 voix pour l'exonération de 2 ans.

Exonération taxe d'aménagement pour les serres et abri de jardin : Le conseil municipal vote à l'unanimité l'exonération de la taxe d'aménagement pour les serres et abri de jardin de moins de 20 m².

Opération d'Aménagement Programmée

Lors de l'élaboration du PLU, le terrain situé à côté du cimetière, a été fléché « OAP ». Ce qui signifie qu'une réflexion d'ensemble doit être organisée avant d'effectuer tous travaux. L'état subventionne les communes à hauteur de 50 % sur les études d'aménagement afin d'améliorer et conforter les opérations d'aménagement programmées. Préparer un dossier de demande de subvention et avancer la réflexion pour savoir ce que l'on peut faire, ce que l'on ne doit pas faire. Visiter des lieux où les réalisations sont déjà faites, intégrer le CAUE.

Enquête d'utilité publique

Nous n'avons eu aucune remarque lors de l'enquête d'utilité publique des six déclassements de chemins ruraux. Le commissaire enquêteur a remis son rapport. Les échanges, ventes, déclassements vont être entérinés par acte administratif.

Convention avec l'ACCA

Le projet de convention d'utilisation de la chambre froide a été voté au sein de l'association de chasse de St André. Elle sera effective et mise en place à compter du 1^{er} octobre 2021. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention. Aujourd'hui un compteur électrique est installé à la chambre froide et un autre au hangar communal. Il serait avantageux financièrement de mutualiser ces compteurs. Le conseil municipal donne son accord.

Acquisition foncière Curseille

Dans le cadre de la traversée de Curseille, plusieurs aménagements au carrefour et en direction de Saint André vont être réalisés sur des parcelles privées (cheminement piétons, transformateur électrique, parking). Acquisition de parcelle et échange seront nécessaires pour permettre l'exécution de ce projet et maîtriser la partie le long de la route. Une partie de la parcelle communale où est située la serre de Michel Charrat lui serait vendue. Faire une proposition financière à Françoise Nanjoud afin d'acquérir sa parcelle.

Le projet de division et bornage pour ce projet sera réalisé par le cabinet Arpent'alp pour un montant de 2200 € H.T.

Ramassage ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères ne sera plus effectué sur la route « La Vy du Bosson » tant que la haie en bordure de la route ne sera pas taillée. Il faut avertir les riverains.

Négociation prêts

Le Maire fait part qu'il souhaiterait renégocier les prêts en cours surtout celui de la caisse d'épargne qui a une annuité très élevée. C'est possible mais avec une pénalité de 84 000 €. A suivre...

Assurance

Nous avons reçu une nouvelle proposition de contrats d'assurance par la société « SMACL » pour les véhicules, le matériel et les bâtiments communaux bien plus intéressante que celle d'aujourd'hui. Nous attendons le devis pour l'assurance du personnel communal de la société « ALEASUR » qui devrait aussi être plus avantageuse. Un accord de principe est donné afin de procéder à la résiliation des contrats actuels qui doit être faite avant le 30 septembre.

Appel d'offre traversée Curseille

La publicité du marché des travaux de la traversée de Curseille a eu lieu au mois d'août. La commission d'appel d'offre s'est réunie pour ouvrir les plis. Le conseil municipal valide le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offre et autorise le Maire à signer le marché, soit :

LOT 1. Terrassement et réseaux associés : Eurovia Poisy 400 661,40 € HT

LOT 2. Revêtement de surface Eurovia Poisy 194 462,00 € HT

Les travaux devraient démarrer fin septembre.

Une réunion est programmée le 30 septembre avec les riverains pour expliquer le déroulement des travaux.

Donation maison

La signature de la donation de la maison de Mr SMIESKO située à Curseille est fixée au 22 octobre. Mr Smiesko va venir sur place pour prendre quelques affaires personnelles, et ensuite il faudra s'organiser pour vider la maison.

Déchets de venaison

La communauté de communes a fait part du projet de traitement des déchets de venaison porté par la Région. Le coût d'investissement pour la vallée est de 11 287 € pour 5 tonnes de déchets par saison (installation d'une chambre froide dans le secteur de Boège et de 2 bacs d'équarrissage). La Région participe à hauteur de 80 % soit 9030 €. Les 20 % restants soit 2257 € seraient payés par la communauté de communes.

Bois et forêts

L'état se désengage de ses missions vis-à-vis de l'ONF. Prendre une délibération refusant les projets de contrat proposés par l'Etat :

- Désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'ONF
- Suppression de 500 postes dans les 4 ans à venir
- Augmenter la contribution des communes forestières

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le projet.

Monsieur Yann Dilin, remplaçant de Gérard Hell viendra se présenter à la prochaine réunion de conseil.